

## Suspension temporaire de l'activité de maternité de la clinique Les Aubépines à Dieppe

Suites aux échanges avec la clinique, et au regard des effectifs complémentaires d'anesthésie recrutés par l'établissement pour assurer l'activité de chirurgie, l'ARS maintient l'activité de chirurgie programmée.

L'activité de maternité, qui exige un fonctionnement 24h/24 et 365 jours par an afin d'assurer les accouchements programmés ou urgents, est quant à elle temporairement suspendue. Cette suspension sera effective à compter du 15 novembre 2018, pour une durée de 2 mois. Cette période sera mise à profit par l'établissement pour s'assurer que les conditions d'activité de maternité garantissent la sécurité des patientes.

Cette décision intervient dans le cadre d'une procédure lancée en juillet dernier, à la suite de la non certification par la Haute Autorité de Santé (HAS) prononcée le 21 mars 2018. Les réserves portaient sur la qualité et la sécurité des soins dont l'ARS est garante.

Les décisions de non certifications sont rares : 10 établissements non certifiés sur 2089 visites à ce jour.

L'ARS, attentive au suivi des femmes enceintes de cette clinique (en moyenne 1 accouchement par jour), a demandé à l'établissement d'assurer la bonne information et l'orientation des parturientes concernées. Celles-ci pourront, selon leur choix, être suivies par le CH de Dieppe en proximité, ou dans les autres établissements du département.

### Plus d'information :

[Décision HAS du 21 février 2018](#)

[Rapport de non certification](#)

---

### Contact presse ARS de Normandie

Anne-Lise Orellou T. 02 31 70 96 50 | 07 62 95 84 61

[ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ⇨ [ars-normandie-juridique@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-juridique@ars.sante.fr)